



**Bureau du premier ministre
C.P. 2703
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6**

Le 16 octobre 2023

Heather P. Jones
Coroner en chef du Yukon
C.P. 2703 (J-10A)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Objet : Kaiya Sandra Faith Stone-Kirk

Bonjour,

Merci pour votre lettre du 17 août 2023 faisant état des recommandations du jury sur l'amélioration de la sécurité des nourrissons et des enfants au Yukon. Je salue l'attention que vous avez portée aux occasions d'améliorer les systèmes, politiques et processus du gouvernement du Yukon, plus particulièrement ceux de la Direction des services à la famille et à l'enfance du ministère de la Santé et des Affaires sociales.

Concernant les cinq recommandations figurant dans votre lettre, je vous assure que mon gouvernement est résolu à collaborer avec les Premières Nations et le Conseil des Premières Nations du Yukon afin de procéder à leur examen complet. La collaboration avec ces derniers ainsi que d'autres parties prenantes cadre avec l'approche collaborative que nous avons employée pour modifier la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* en 2022.

La directrice des Services à la famille et à l'enfance vous fera un compte rendu du travail entrepris dans le programme relativement à ces sujets importants, et c'est avec plaisir que je vous donne, moi aussi, des nouvelles à cet égard dans la présente.

Le 4 avril 2022, les Services à la famille et à l'enfance ont instauré une politique comprenant des lignes directrices sur les espaces de sommeil sécuritaires. On y trouve aussi de l'information de l'Agence de la santé publique du Canada sur les stratégies de sommeil sécuritaire et leur raison d'être. Cette politique exige que le personnel des Services à la famille et à l'enfance passe en revue ces stratégies avec les parents, les membres de la famille élargie et les membres de la collectivité qui s'occupent d'enfants de deux ans ou moins. Le personnel doit aussi aider à

l'aménagement des surfaces de sommeil, procéder à leur inspection et consigner ses observations lors de ses visites dans les ménages comptant un enfant de deux ans ou moins. Les personnes qui s'occupent d'un enfant de cet âge doivent aussi donner de l'information sur les surfaces et les pratiques de sommeil sécuritaire à quiconque est appelé à surveiller l'enfant pendant une courte période, par exemple une ou un prestataire de soins de relève ou une gardienne ou un gardien.

Le gouvernement du Yukon, les Premières Nations et le Conseil des Premières Nations du Yukon travaillent à élaborer une stratégie sur les aidantes et aidants naturels qui pourra être adaptée aux besoins de chaque collectivité. Elle a pour but de placer les enfants dans des foyers plus adaptés à leur culture, dans leur propre communauté, et s'articulera autour d'initiatives de recrutement, de maintien, de formation et de soutien des aidantes et aidants. Nous envisagerons des initiatives qui cadrent avec les recommandations du jury.

En outre, le manuel des politiques relatives à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* précise les rôles et responsabilités des parents, des membres de la famille élargie prenant soin des enfants ainsi que des travailleuses et travailleurs sociaux des Services à la famille et à l'enfance en vertu des ententes pour les soins dispensés par la famille élargie. Il y est indiqué que les aidantes et aidants doivent comprendre qu'ils sont tenus de répondre aux besoins quotidiens de l'enfant et de se soumettre à un examen de sécurité qui porte sur la sécurité, la protection et les besoins pédagogiques, développementaux, émotionnels et de santé immédiats de l'enfant, ainsi que sur la volonté et la capacité de la famille élargie de répondre à ces besoins. Le gouvernement du Yukon, les Premières Nations et le Conseil des Premières Nations du Yukon révisent actuellement le manuel des politiques et tiendront compte des recommandations du jury dans cet exercice.

Je vous remercie encore pour vos recommandations judicieuses et exhaustives visant à garantir la sécurité, la protection et le bon traitement des enfants. Nous sommes résolu à collaborer avec les Premières Nations et le Conseil des Premières Nations du Yukon afin d'apporter les changements nécessaires pour améliorer la sécurité des nourrissons et des enfants du territoire.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Ranj Pillai
Premier ministre

c. c. Tracy-Anne McPhee, ministre de la Santé et des Affaires sociales